

## ACCES DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX

### A L'UNIVERSITE MONTPELLIER 1

**2014-2015**

5, Boulevard Henri IV – CS 19044  
34967 MONTPELLIER cedex 2  
FRANCE  
Tél : (00 33) 4 67 41 74 00  
[www.univ-montp1.fr](http://www.univ-montp1.fr)

L'Université Montpellier 1 est une université pluridisciplinaire composée de 7 UFR (Unité de Formation et de Recherche) et de 2 Instituts :

- UFR Droit et Science Politique
- UFR d'Economie
- UFR Administration Economique et Sociale (AES)
- UFR Médecine
- UFR Odontologie
- UFR Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
- UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
- Institut des Sciences de l'Entreprise et du Management (ISEM)
- Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)

#### **I - Organisation générale des études à l'Université Montpellier 1 :**

##### **A – Le système Licence - Master - Doctorat (LMD) :**

Dans le cadre de l'harmonisation des diplômes dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, l'Université Montpellier I a adopté le **système LMD** (Licence, Master, Doctorat).

L'objectif est d'harmoniser l'organisation des études universitaires entre pays européens, d'encourager la mobilité étudiante et d'offrir à chaque étudiant la possibilité de construire un parcours personnalisé.

Les études s'articulent autour de 3 grades nationaux :

- La **Licence** (Bac + 3) : après le baccalauréat ou un titre équivalent, l'étudiant entre dans un parcours de formation conduisant à la Licence. Ce grade correspond à 6 semestres validés - 180 ECTS :
  - Licence 1 (semestre I, semestre II)
  - Licence 2 (semestre III, semestre IV)
  - Licence 3 (semestre V, semestre VI)
- Le **Master** (Bac + 5) : après validation d'une licence, il permet d'affiner sa spécialisation (Master Professionnel) ou de se former à la recherche (Master Recherche). Il correspond à 4 semestres validés - 120 ECTS :
  - Master 1 (semestre I, semestre II)
  - Master 2 (semestre III, semestre IV) : Spécialité Recherche et Spécialité Professionnelle.
- Le **Doctorat** (Bac + 8) après validation d'un cursus Master Recherche.

Chaque année est organisée en 2 semestres. Le semestre comprend 3 à 5 Unités d'Enseignement (UE). A chaque enseignement correspond un nombre défini d'ECTS (European Credits Transfert System : Système Européen de Transfert de Crédits).

Pour valider une année, l'étudiant doit obtenir 60 ECTS.

## **B - Les formations de santé :**

Les études de médecine, pharmacie, chirurgie dentaire et Maïeutique (sage-femme) sont organisées selon un cursus spécifique.

D'une durée de 6 à 11 ans suivant les diplômes préparés, elles sont difficiles et très sélectives (concours en fin de 1ère année).

## **II - Accès en Licence 1<sup>ère</sup> année :**

### **1ère inscription à l'Université Montpellier 1 :**

- Licence 1ère année :
  - Licence Mention Droit
  - Licence Mention Science Politique
  - Licence Mention Economie Gestion
  - Licence Mention Administration Economique et Sociale
  - Licence Mention Gestion
  - Licence Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
- Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) : Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique (Sage-femme)

**Les modalités d'accès sont différentes selon le profil du candidat :**

**(Informations et dossiers sur : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>)**

**1** - Les candidats français ou ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de la Confédération suisse, Monaco et Andorre doivent candidater sur le portail admission post-bac [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) du 20 janvier au 20 mars 2014. Ils devront présenter le diplôme leur donnant accès à l'enseignement supérieur dans le pays où il a été obtenu. Il est recommandé de bien connaître la langue française.

**Attention : Certaines formations offrent une capacité d'accueil limitée.**

**2** - Les étudiants étrangers (hors UE) titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires qui souhaitent s'inscrire en première année de Licence et résidant à l'étranger, doivent impérativement formuler une **Demande d'Admission Préalable (DAP)**. La campagne d'inscription pour l'année scolaire 2014-2015 commence à compter du **15 novembre 2013**. La DAP s'effectue auprès des services de coopération culturelle des ambassades de France à l'étranger ou des espaces **CampusFrance à procédure « Centres pour les Etudes en France (CEF) »** dans les pays en disposant. **Dans ce dernier cas, toutes les demandes de pré-inscription doivent obligatoirement transiter par les espaces CampusFrance pour l'obtention du visa « Etudiant ».**

- Par voie électronique pour les résidents d'un pays possédant un Centre pour Etudes en France (CEF) : Algérie, Argentine, Brésil, Bénin, Burkina-Fasso, Cameroun, Chili, Chine, Corée, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Ile Maurice, Inde, Indonésie, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam. Ils doivent pour cela se connecter à l'adresse suivante : [www."nomdupays".campusfrance.org](http://www.nomdupays.campusfrance.org). Les candidats doivent se connecter au site correspondant à leur pays d'origine (exemple pour l'Algérie : [www.algerie.campusfrance.org](http://www.algerie.campusfrance.org) et suivre les indications qui y sont mentionnées).
- En utilisant le formulaire papier «**formulaire blanc**» téléchargeable sur le site [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr) - Rubrique Enseignement supérieur / Venir étudier en France, s'il est résident d'un des pays ne possédant pas de CEF. Le dossier, accompagné des pièces justificatives demandées, doit être remis, ou envoyé, dûment rempli, aux services culturels du poste diplomatique de votre lieu de résidence pour le **22 janvier 2014**, délai de rigueur.

Vous devez recevoir une réponse de la première université avant le 15 avril et si cette réponse est négative, une réponse de la deuxième université devra vous être communiquée avant le 15 mai. La troisième université doit vous répondre avant le 8 juin.

**3** - Les candidats français ou étrangers (ex dossier bleu) résidant à l'étranger, titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat français ou européen postulant à une inscription en 1<sup>ère</sup> année de Licence dans une université française, doivent obligatoirement effectuer leur pré-inscription sur le portail admission post bac [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) du 20/01/14 jusqu'au 20/03/14.

**4** - les candidats n'ayant pas la nationalité française, n'étant pas titulaires actuels ou futurs du baccalauréat français, européen, mais qui résident en France doivent, quant à eux, utiliser un autre formulaire (appelé " **dossier vert** ") téléchargeable sur le site : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr) - Rubrique Enseignement supérieur / Venir étudier en France. Les dossiers doivent être remis ou envoyés par courrier recommandé à l'Université choisie en premier avant le **22 janvier 2014**.

### **Test de Connaissance du Français (TCF) : Vérification du niveau linguistique**

Le TCF est obligatoire et payant (65 euros) **sauf** pour :

- Les ressortissants d'Etats où le français est la langue officielle ;
- Les titulaires d'un baccalauréat français (délivré par ministère français de l'éducation), les étudiants étrangers issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie conjointement par les ministères de l'Education nationale et des Affaires étrangères ;
- Les titulaires du Diplôme Approfondi de Langue Française (DALF), niveau C1 ou C2 ou du Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELFF), niveau B2 ;
- Les candidats ayant subi avec succès les épreuves du Test d'Evaluation du Français (TEF), organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et ayant obtenu au moins la note de 14/20 aux épreuves écrites de ce test. L'attestation du TEF n'est valable qu'un an.

Le TCF pour la DAP se présente sous la forme d'un Questionnaire à Choix Multiples (QCM) portant sur la compréhension écrite, la maîtrise des structures de la langue et la compréhension orale. Les candidats ayant passé le TCF recevront une attestation comportant leurs résultats aux différentes épreuves. Cette attestation est valable 2 ans. Pour ceux qui sont déjà en possession d'une attestation, elle doit être valide à la date limite du dépôt du dossier DAP, c'est à dire au 31 janvier de l'année de la rentrée universitaire au titre de laquelle le dossier est déposé.

Les candidats peuvent se présenter à plusieurs sessions en respectant un délai de 2 mois (60 jours) minimum entre 2 sessions.

**L'Université Montpellier 1 organise le TCF le mardi 11 février 2014.** L'inscription se fait auprès du Centre International d'Etudes Pédagogiques : <http://www.ciep.fr/tcfdap/>

### **Attention :**

- L'Algérie, le Maroc, le Liban et la Tunisie ont pour seule langue officielle l'arabe. Le français n'y est qu'une langue à statut particulier. Les candidats de ces quatre pays sont donc bien concernés par le TCF pour la DAP.
- Les ressortissants des pays multilingues où le français est langue officielle doivent, pour être dispensés du TCF pour la DAP, avoir effectué la totalité de leurs études secondaires dans un établissement de langue française.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) consacré au TCF pour la DAP : <http://www.ciep.fr/tcfdap/>

<p><b><i>Rappel : dépôt des dossiers avant le 22 janvier 2014</i></b> <b><i>ATTENTION : toute demande adressée après cette date, ne sera pas traitée</i></b></p>
--

### **III - Accès en Licence 3, Master 1 :**

- Les pays possédant un CEF : Les candidats doivent obligatoirement transiter leur demande par le biais du CEF pour constituer un dossier sur place ([www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org))
- Les pays ne possédant pas de CEF : Les candidats doivent obligatoirement transiter par l'Ambassade de France pour faire leur demande. ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr))
- Pour les candidats ressortissants d'un pays de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique, ils doivent contacter directement l' ou les université(s) de leur choix pour effectuer leur candidature.

Les modalités (dates et adresses) sont consultables sur le site [www.univ-montp1.fr](http://www.univ-montp1.fr) à la rubrique : International - Vous êtes étudiant - Venir à l'UM1.

**Nous conseillons vivement aux étudiants candidats à une inscription en Licence 3 de procéder également à la Demande d'Admission Préalable (DAP).**

**En effet, les études universitaires effectuées à l'étranger peuvent ne pas être reconnues comme suffisantes et donc validées pour l'entrée en 2ème cycle.**

### **IV - Accès en Master 2 :**

- Les pays possédant un CEF : Les candidats doivent obligatoirement transiter leur demande par le biais du CEF pour constituer un dossier sur place. ([www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org))
- Les pays ne possédant pas de CEF : Les candidats doivent obligatoirement transiter par l'Ambassade de France pour faire leur demande. ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr))
- Pour les candidats ressortissants d'un pays de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique, doivent contacter directement l' ou les université(s) de leur choix pour effectuer leur candidature.

### **V - Le 2ème cycle des études de Santé :**

Les études étant soumises à un numérus clausus, les étudiants ne peuvent demander à intégrer un second cycle médical ou pharmaceutique qu'à la condition d'avoir été acceptés en première année et classés au concours de fin d'année en rang utile. Une fois admis à poursuivre leurs études en France, une validation des acquis est en général accordée et permet de poursuivre au niveau correspondant. Les candidats doivent donc effectuer la procédure d'admission préalable en 1er cycle universitaire.

### **VI - Taux des droits de scolarité :**

Les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription et des droits de sécurité sociale.

Les taux annuels des droits de scolarité dans les Etablissements Publics d'enseignement Supérieur relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour l'année 2013-2014 :

- Diplôme national délivré conduisant au grade de Licence - taux annuel du droit de scolarité : 183 €
- Diplôme national délivré conduisant au grade de Master - taux annuel du droit de scolarité : 254 €
- Préparation du Doctorat - taux annuel du droit de scolarité : 388 €
- Préparation des diplômes de formation générale en sciences médicales, odontologiques et pharmaceutiques et pour la première année du deuxième cycle des études médicales, de pharmacie et de chirurgie dentaire : 183 €.

**A ces droits s'ajoutent d'autres droits, tels que la Bibliothèque universitaire, la Médecine préventive, ... ainsi que l'affiliation à la sécurité sociale.**

## **VII - Logement - Bourses : Informations générales : [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)**

- Pour obtenir une bourse du Gouvernement français, s'adresser à l'Ambassade de France du pays d'origine
- **Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales (CROUS) - Accueil étudiants internationaux (Pôle accueil et hébergement) :**  
2 rue Monteil (Bâtiment Administratif de la Cité Universitaire Boutonnet)  
34033 Montpellier cedex 1 - France - Tél. : (00 33) (0) 4 67 41 50 38  
[international@crous-montpellier.fr](mailto:international@crous-montpellier.fr) - <http://www.crous-montpellier.fr>
- **Communauté d'Universités et Etablissements - PRES Sud de France  
Accueil International Etudiants / Chercheurs**  
163 rue Auguste Broussonnet – 34090 Montpellier - France  
Tél. : (00 33) (0) 4 67 41 67 87 – Fax : (00 33) (0) 4 67 41 93 34  
E-mail : [accueilinternational@pres-suddefrance.fr](mailto:accueilinternational@pres-suddefrance.fr)  
<http://www.pres-suddefrance.fr/>

## **VIII - Les composantes de l'Université Montpellier 1 :**

### ***UFR Droit et Science Politique***

39, rue de l'Université  
34060 Montpellier Cedex 2  
Tél. : 04 67 61 54 00 - Fax : 04 67 60 42 31  
[www.droit.univ-montpl.fr](http://www.droit.univ-montpl.fr)

### ***UFR d'Economie***

Site de Richter  
Avenue Raymond Dugrand – CS 79606  
34960 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 34 43 24 44 - Fax : 04 34 43 24 65  
[www.sceco.univ-montpl.fr](http://www.sceco.univ-montpl.fr)

### ***UFR Administration Economique et Sociale***

Site Richter  
Avenue Raymond Dugrand - CS 59640  
34054 Montpellier Cedex 2  
Tél. : 04 34 43 23 33  
[www.aes.univ-montpl.fr](http://www.aes.univ-montpl.fr)

### ***UFR Médecine***

2, rue Ecole de Médecine  
CS 59001 - 34060 Montpellier Cedex 2  
Tél. : 04 34 43 35 00 - Fax : 04 34 43 35 13  
[www.med.univ-montpl.fr](http://www.med.univ-montpl.fr)

### ***UFR Médecine - Antenne Nîmes :***

186 chemin du Carreau de Lanes  
CS 83021  
30908 NIMES CEDEX 2  
Tél. : 04 66 02 81 81 - Fax : 04 66 02 81 80

### ***UFR Sciences Pharmaceutiques et Biologiques***

15, avenue Charles Flahault  
BP 14491  
34093 Montpellier Cedex 5  
Tél. : 04 11 75 93 00 - Fax : 04 11 75 93 34  
[www.pharma.univ-montpl.fr](http://www.pharma.univ-montpl.fr)

***UFR Odontologie***

545, avenue du Professeur J.L. Viala  
34193 Montpellier Cedex 5  
Tél. : 04 67 10 44 70 - Fax : 04 11 75 91 96  
[www.odonto.univ-montp1.fr](http://www.odonto.univ-montp1.fr)

***UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)***

700, avenue du Pic Saint Loup  
34090 Montpellier  
Tél. : 04 67 41 57 00 - Fax : 04 11 75 90 24  
[www.staps.univ-montp1.fr](http://www.staps.univ-montp1.fr)

***Institut des Sciences de l'Entreprise et du Management (ISEM)***

Site Richter  
Rue Vendémiaire - Bât B - CS 19519  
34960 Montpellier Cedex 2  
Tél. : 04 34 43 20 00 - Fax : 04 34 43 20 20  
[www.isem.univ-montp1.fr](http://www.isem.univ-montp1.fr)

***Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)***

Site Richter  
Rue Vendémiaire - Bât. B - CS 19519  
34960 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 34 43 23 03/05 - Fax : 04 34 43 23 07

**Université Montpellier 1**

**Pour chacun des diplômes, les informations sont consultables sur le site  
[www.univ-montp1.fr](http://www.univ-montp1.fr)**